

INFOS-LACAUGNE



BULLETIN MUNICIPAL MAI 2005

MAIRIE
DE
31390 LACAUGNE



Tél. : 05.61.87.86.98

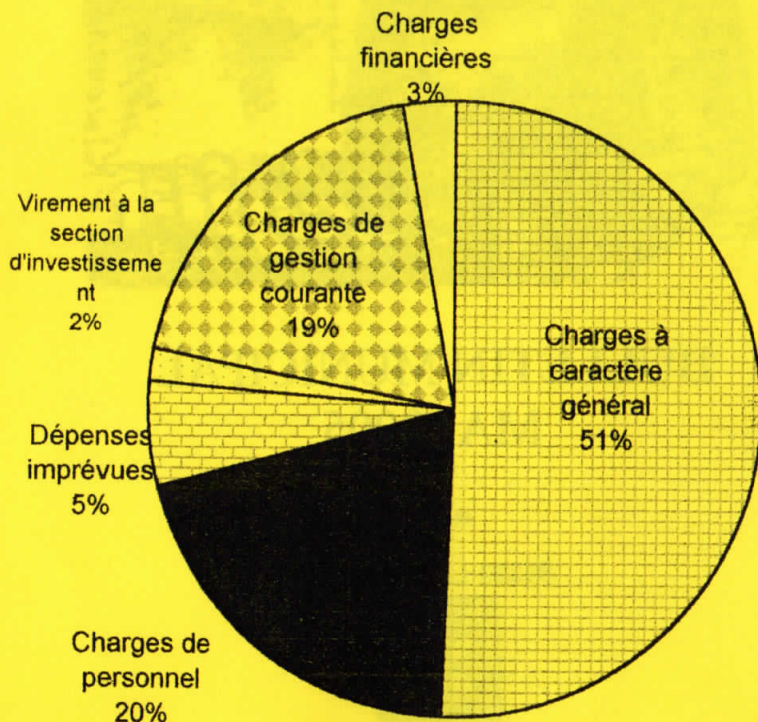
INFOS MUNICIPALES

LE BUDGET 2005

Un aperçu de la section "Fonctionnement" du budget 2005

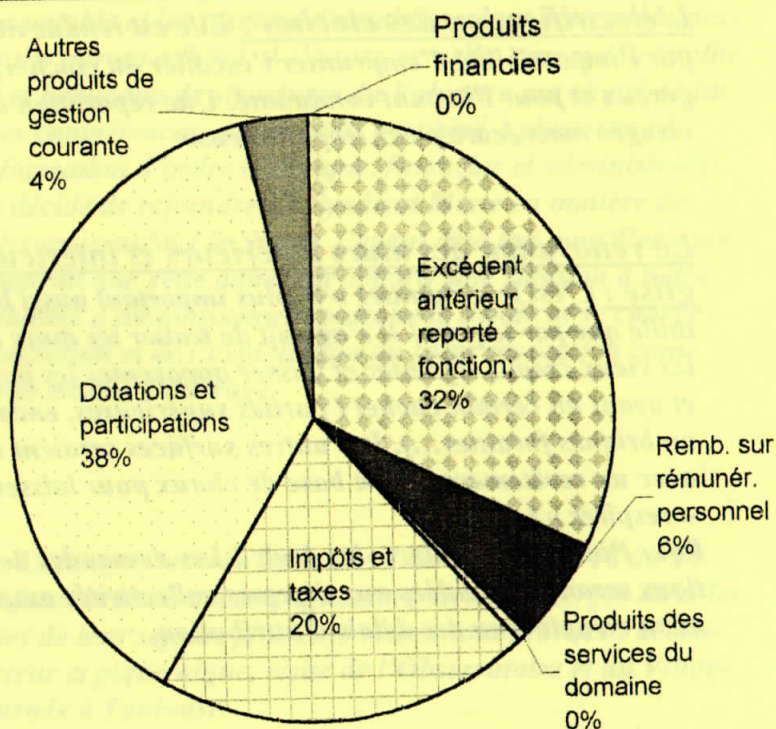
DEPENSES (en €)

Charges à caractère général	53238,00
Charges de personnel	21395,00
Dépenses imprévues	5625,00
Virement à la section d'investissement	1825,00
Charges de gestion courante	20100,00
Charges financières	3000,00
TOTAL	105 183,00



RECETTES (en €)

Excédent antérieur reporté fonction;	33841,00
Remb. sur rémunér. personnel	6000,00
Produits des services du domaine	450,00
Impôts et taxes	21500,00
Dotations et participations	39690,00
Autres produits de gestion courante	3700,00
Produits financiers	2,00
TOTAL	105 183,00



LES TRAVAUX EN PROJET

- **La rénovation du presbytère :** Elle se fera en deux temps en raison de l'importance du coût. Tout d'abord le remplacement des menuiseries extérieures (et une porte vitrée intérieure) par des éléments en PVC double vitrage, dans l'année 2005.
- **L'aménagement de la cuisine, la réfection du sanitaire et divers travaux sont prévus ultérieurement.**

- **L'électrification des cloches :** Elle est rendue nécessaire par l'impossibilité d'emprunter l'escalier du clocher, trop dangereux et pour l'instant condamné. Une réparation avait été envisagée mais écartée car trop onéreuse.

- **La rénovation des murs extérieurs et intérieurs de l'église :** C'est le « chantier » le plus important aussi bien par la taille que par le prix ! Il s'agirait de traiter les murs en enlevant les vieux crépis, rejoiner et laisser apparentes les parties saines et ayant un certain cachet (parties supérieures, encadrements en briques foraines...). Les autres surfaces seraient enduites avec un revêtement ocré à base de chaux pour laisser « respirer » les murs.
Pour l'instant on collecte les devis ! Les demandes de subventions seront demandées aux diverses collectivités assez rapidement compte tenu des délais d'attribution.

POOL ROUTIER : Des travaux s'imposent sur le chemin de Cassagne ; des devis ont été réalisés mais ont besoin d'être précisés car, depuis, le revêtement s'est encore dégradé.

CARTE COMMUNALE : C'est l'avant-dernière ligne droite ; en effet , l'enquête publique aura lieu du 13 Juin au 13 Juillet. Elle sera consultable en Mairie, aux heures d'ouverture, et aux permanences du Commissaire enquêteur.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT de L'ARIEGE : Cette nouvelle structure va gérer le réseau d'eau potable et les réseaux d'assainissement des communes et SIVOM qui y auront adhéré. A l'heure actuelle, presque la totalité de L'Ariège et beaucoup de structures du Volvestre ont choisi de lui transférer ces compétences. Après avoir participé à plusieurs réunions d'information d'ordre technique, financier et administratif Lacaugne a décidé de rejoindre Le Syndicat Mixte en matière de traitement des eaux usées (le Sivom l'ayant déjà fait pour l'eau potable). Il apparaît que cette adhésion apporte une solution à notre épineux problème d'assainissement puisque le Syndicat se chargerait de la réalisation et de l'exploitation du futur réseau ; la commune resterait maître d'ouvrage.

L'ECOLE :

La classe de Lacaugne recevra 24 écoliers de Croatie du 18 au 24 Juin ; les enfants et leurs accompagnateurs seront hébergés dans les familles. Lors de leur séjour, plusieurs visites sont prévues : découverte du secteur et pique nique, visite de l'Observatoire et du Village Gaulois, journée à Toulouse ...

La commune a décidé de prendre en charge les repas pris à la cantine le midi et de participer au repas commun du départ.

LA MAIRIE :

LE SECRETARIAT: Patricia Garcia

Le Lundi après-midi de 14 H à 18 H

Le Mercredi après-midi de 14 H à 18 H

LES PERMANENCES DU Maire et des Adjoints :

Le Mercredi après-midi jusqu'à 19 H 30 et sur rendez-vous

LES CONTACTS TELEPHONIQUES :

SECRETARIAT : 05.61.87.86.98

Mme le Maire : 05.61.87.83.16 (répondeur)

INFO VILLAGE

NAISSANCE : Mathis SENTENAC, le 19 Février

Félicitations à la maman, Karine et au papa David ! Nous n'oublions pas la mamie et le papi : Monique et Christian !

VIDE-GRENIER : Organisé par les représentants des parents d'élèves le Dimanche 12 Juin à Marquefave.

Pour réserver votre stand : 06.23.66.25.60 (HR)

06.10.93.19.73

KERMESSE DES ECOLES : Elle aura lieu le Vendredi 1er Juillet à l'école de Marquefave à partir de 16 h 30. Un petit spectacle réalisé par les enfants sera présenté ; il sera suivi d'un apéritif-grillades

INFOS ASSOCIATIONS

LE COMITE DES FETES :

La Fête locale se déroulera le Samedi 23 et le Dimanche 24 Juillet 2005 avec les orchestres « La Fiesta » et « Jo Bernard ».

Le programme : Samedi, toute la journée, vide-grenier ; l'après-midi concours de pétanque amical ; en soirée Tapas !

Dimanche, messe en matinée ; jeux pour les enfants en fin d'après-midi puis Paëlla !

La traditionnelle exposition d'œuvres d'artistes locaux se fera sur les deux jours dans la salle du Préau.

Nous vous attendons nombreux pour faire la fête tout au long de ce week-end.

L'ACCA : Elle a tenu son Assemblée Générale le Jeudi 19 Mai ; les bilans de la saison y ont été présentés et approuvés.

La politique de repeuplement a été reconduite : elle concerne les lâchers de lièvres dans un premier temps puis de perdreaux et de faisans ensuite.

Les nouveautés pour la saison 2005, exposées lors de l'AG de La Fédération à Rieux, ont été commentées. Il s'agit du nouveau système de délivrance du permis, appelé guichet unique (c'est la fédération qui organise et centralise les documents). Une réunion d'harmonisation est prévue début Juillet.

Dès l'ouverture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau (dates fixées par Arrêté) la grenaille de plomb sera interdite sur toutes les zones humides ; et cela concerne tous les types de gibier !

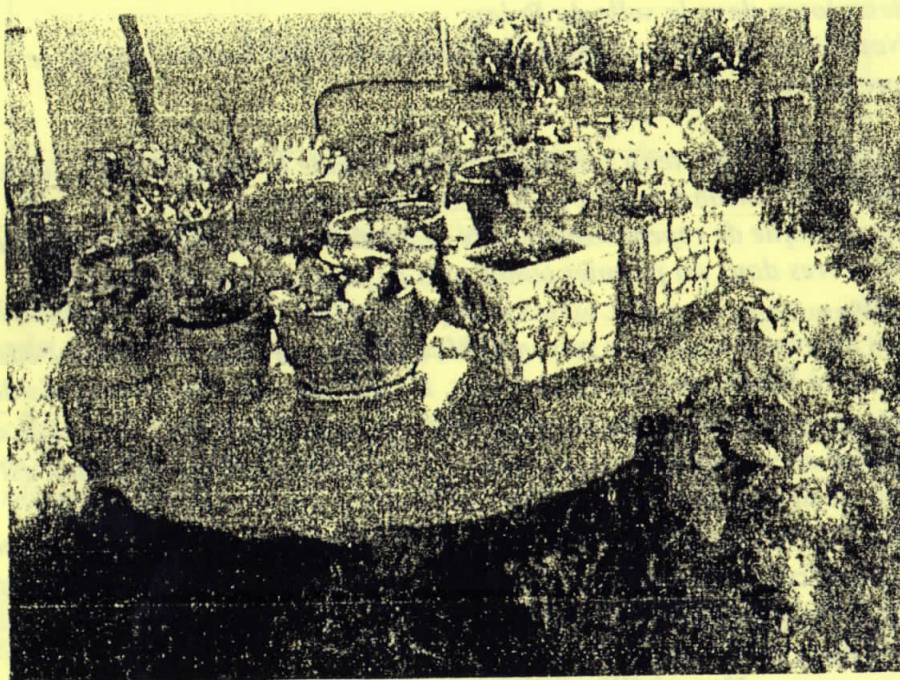
*Les dates : ouverture générale, le 11 Septembre 2005 à 7h
clôture générale, le 28 février 2006 au soir*

L'ACCA (suite):

Après présentation du bilan (léger déficit) du dernier ball-trap, il a été décidé de faire « une pause » !

Des prescriptions particulières et des changements dans le règlement de l'AICA ont été pris lors de l'AG du 27 Mai. Cela concerne entre autre le lièvre qui ne pourra être tiré que le dimanche et les jours fériés jusqu'à midi aux périodes légales.

*Amis chasseurs, il faudra lire le nouveau règlement et bien sûr ...
Le respecter !*



La meule du Moulin (voir texte page 10)

UN PEU D'HISTOIRE

L'ACTIVITE ECONOMIQUE AUX SIECLES DERNIERS (suite)

Dans notre région de collines vouées à l'agriculture et à l'élevage, la meunerie occupait une place importante. Preuves de cette activité, les ruines de moulins sur plusieurs tertres de la région : Pesquies à St Sulpice, Lagarde à Lézat ...

A Lacagne deux moulins à vent surplombaient le village. Ils existaient déjà en 1770 : ils figurent sur la carte de Cassini. Ils appartenaient au seigneur du lieu qui en affermait l'usage.

Seule la tour de l'un d'eux subsiste : celui qui servait à moudre le blé ; l'autre était destiné aux menus grains.

M. Damaze, l'arrière grand-père de G. Rousse, actuel propriétaire, l'avait donné en fermage à un meunier de Marquefave. Suite à un différend, ce dernier y mit le feu. L'autre fut démoli, car en ruine, par M Rivière dit « Le Moulinié », grand-père de G. Rousse.

Une rude vie que celle du meunier, surtout dans un moulin à vent où le rendement était irrégulier car dépendant de l'énergie éolienne.

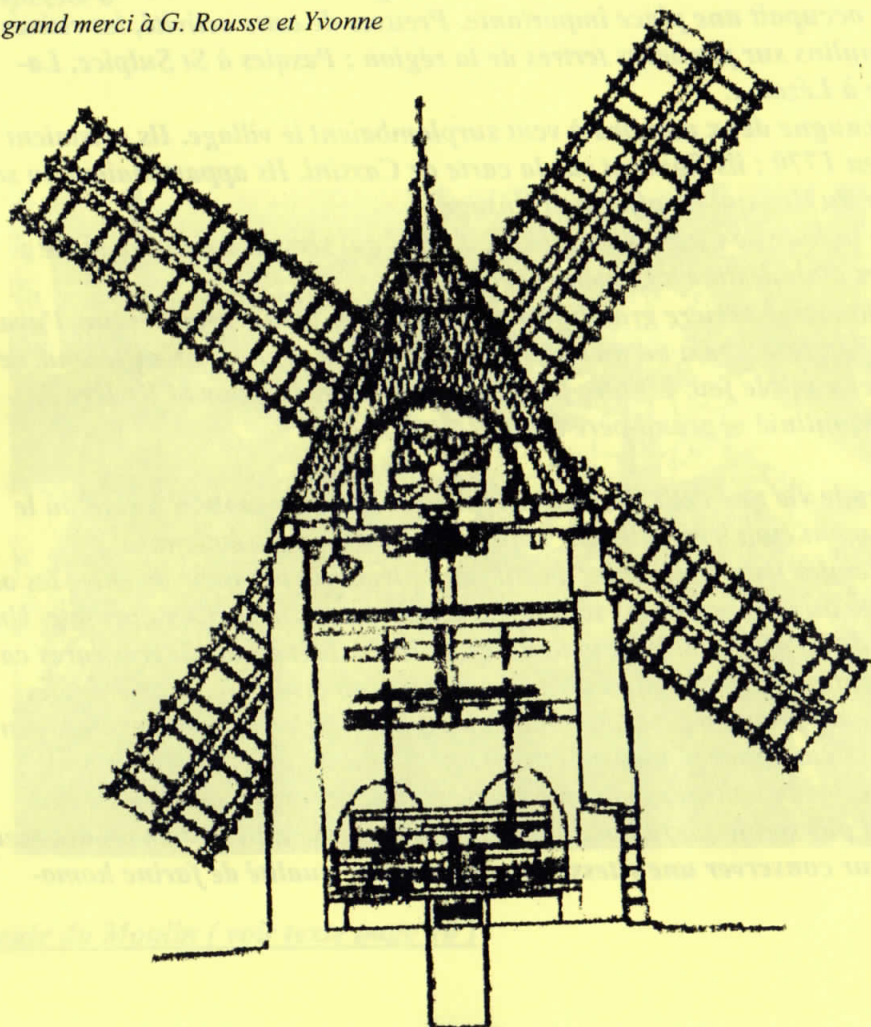
En premier lieu, le meunier devait faire pivoter le toit pour orienter les ailes face au vent, en ayant soin de les entoiler avec la surface correcte. Une paire de bœufs l'aidait à manœuvrer le timon. Mis à part de très rares cas, les moulins possédaient quatre ailes placées en croix aux bras d'égales longueurs pouvant peser au total deux tonnes. Selon la force exercée par le vent deux toiles pouvaient être montées ; on augmentait ou on diminuait ainsi la voilure. Mais, même avec un vent fort, la poussée de l'air n'était pas stable ; il fallait donc veiller sans cesse à l'écartement des meules pour conserver une vitesse régulière et une qualité de farine homogène.

Mais gare à la tempête ! Et celui qui n'avait pas bloqué les ailes, les laissant s'emballer, s'exposait aux pires ennuis et à de gros frais : dents des engrenages volant en éclats, partie de mécanisme et même chapeau au milieu des champs... Les nuits de grand vent devaient être courtes !

Les moulins hydrauliques puis les minoteries ont ruiné cette activité qui remontait à l'Antiquité.

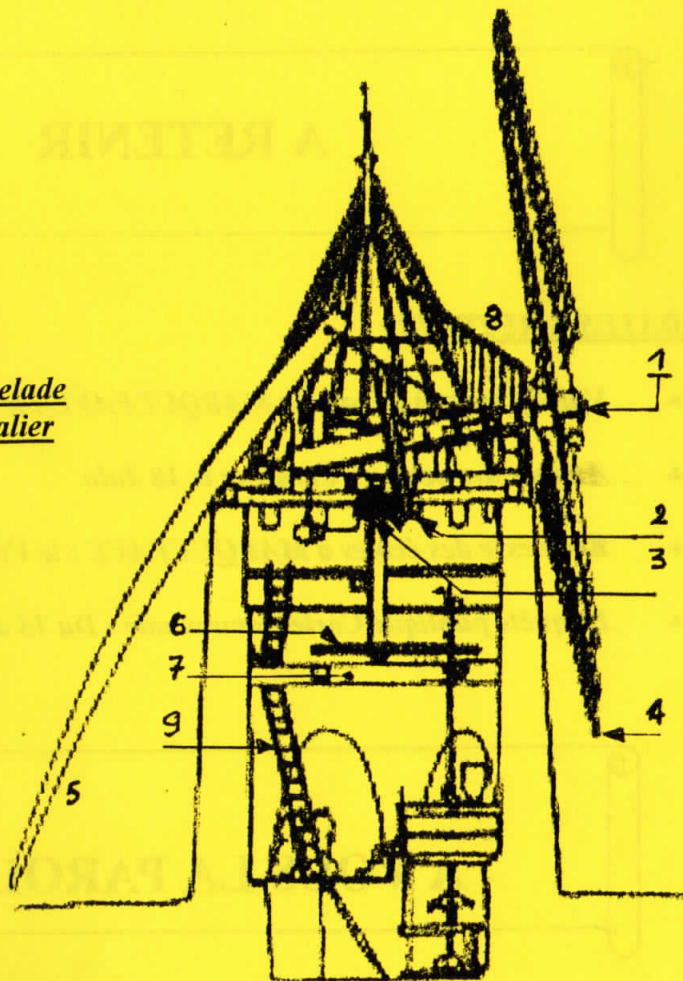
A Lacaugne, le moulin a perdu ses ailes et la meule de pierre sert aujourd'hui de décor !

Un grand merci à G. Rousse et Yvonne



LEGENDE :

- 1- arbre moteur
- 2- rouet
- 3- lanterne
- 4- vergue
- 5- timon
- 6- meule volante
- 7- meule gisante
- 8- gabion ou capelade
- 9- échelle ou escalier



Vues extraites du livre : « Le Moulin à vent et le Meunier » de C. RIVALS

A RETENIR

DATES A RETENIR :

- ✦ *Vide-grenier à l'école de MARQUEFAVE : le Dimanche 12 Juin*
- ✦ *Arrivée des écoliers Croates : le 18 Juin*
- ✦ *Kermesse des écoles à MARQUEFAVE : le Vendredi 1er Juillet*
- ✦ *Enquête publique Carte Communale : Du 13 Juin au 13 Juillet*

A VOUS LA PAROLE ...